

Parce que vous êtes chrétiens et que vous tenez à donner à votre enfant ce que vous estimez le meilleur pour lui, vous voulez le faire baptiser. C'est un choix important, à la fois pour vous et pour votre enfant, qui vous engage à l'éduquer dans la foi catholique.

Votre enfant va naître ou à moins de 3 ans.

Quand il grandira, il pourra prendre conscience par lui-même de ce qui lui a été donné le jour de son baptême et découvrir les richesses de cette nouvelle vie à laquelle, tout petit, il est né de l'eau et de l'Esprit.

Votre enfant à entre 3 et 11 ans.

Pour les enfants de 3 à 11 ans, ce ne sont plus des bébés, ils ont la capacité de comprendre et s'engager dans une démarche adaptée à leur âge. Aussi nous recommandons aux parents d'emmener l'enfant à la messe le dimanche. D'autre part, les 3-11 ans devront être inscrits au catéchisme paroissial (tous les mercredis de 17h30 à 18h30 en dehors des vacances scolaires). Nous conseillons également aux parents de parler de Dieu à la maison et d'initier l'enfant à la prière.

Merci de cocher la case correspondante.

Nous savons que nous aurons un rôle essentiel dans l'éducation chrétienne de notre enfant. Nous prenons aujourd'hui l'engagement d'accompagner notre enfant dans son chemin de foi, de le catéchiser et de lui faire vivre la messe dominicale et les autres sacrements de l'Eglise.

A le

Signature du père

Signature de la mère

(Signature obligatoire des deux parents)

**Ce dossier doit être déposé complet
au minimum 1 mois avant la date du baptême.**



Paroisse Saint Guérin en Vallée d'Aulps
1, route de la Manche
74100 MORZINE
Tél : 04 50 79 29 20
Courriel : st-guerin@diocese-annecy.fr

Demande de baptême

Inscription

Effectuée le : par (personne présente) :

Baptême – souhaits de la famille

Date : Lieu :

Les baptêmes sont célébrés le samedi à 10h dans l'un des douze clochers (au choix) de la Paroisse. Le dimanche, ils sont célébrés au Biot ou à Morzine pendant ou après la messe (à voir avec le curé ou le diacre).

Etat civil

Enfant

Nom (en majuscule) :

Prénoms : Sexe : M F

Date de naissance :

Lieu (commune et code postal) :

Acte de naissance avec filiation (obligatoire) reçu

Livret de famille catholique apporté et rempli

Famille

Père :

Nom (*en majuscule*) :

Prénoms :

Fils de :

et de :

Veuf de :

Date et lieu de naissance :

Baptisé le en l'église.....

Commune du baptême :

Diocèse..... Non baptisé

Mère :

Nom (*en majuscule*) :

Prénoms :

Fille de :

et de :

Veuve de :

Date et lieu de naissance :

Baptisée le en l'église.....

Commune du baptême :

Diocèse..... Non baptisée

Adresse complète :

Tél. fixe : Portable :

Courriel :

Mariés civilement le àDép. ()

Mariés religieusement le àDép. ()

Autres enfants

1. Nom et prénoms :

Date et lieu de naissance :

Baptême Date : Lieu : Dép. ()

2. Nom et prénoms :

Date et lieu de naissance :

Baptême Date : Lieu : Dép. ()

3. Nom et prénoms :

Date et lieu de naissance :

Baptême Date : Lieu : Dép. ()

Dans le cas des fratries, vous vous engagez à faire baptiser tous vos enfants le même jour.

Parrain et marraine

Parrain – Nom et prénom :

Baptisé le à (paroisse)

Diocèse..... **Extrait de baptême reçu**

Marraine – Nom et prénom :

Baptisée le à (paroisse)

Diocèse..... **Extrait de baptême reçu**

Ainés dans la foi, les parrains et marraines sont les témoins de la foi en Jésus-Christ mort et ressuscité auprès de leur filleul. Avec les parents, ils accompagnent le baptisé sur le chemin de la foi, tout au long de sa vie.

Durant le baptême, le parrain et la marraine sont appelés à professer la foi de l'Eglise catholique, il est donc demandé qu'ils soient de confession catholique. Parrain et marraine ont reçu les trois sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie (si ce n'est pas le cas, une dérogation du curé de la paroisse sera nécessaire). Ils sont suffisamment mûrs pour assurer cette tâche et ont 16 ans révolus. On ne pourra pas choisir 2 parrains ou 2 marraines.